

Anthropologie et Sociétés



Annelles MOORS, Women, Property and Islam. Palestinian experiences 1920 – 1990. Cambridge, Cambridge University Press, 1995, 274 p., réf. index.

Nahla Abdo

Volume 21, Number 2-3, 1997

Comparaisons régionales

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/015515ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/015515ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (print)

1703-7921 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Abdo, N. (1997). Review of [Annelles MOORS, Women, Property and Islam. Palestinian experiences 1920 – 1990. Cambridge, Cambridge University Press, 1995, 274 p., réf. index.] *Anthropologie et Sociétés*, 21(2-3), 354–356.
<https://doi.org/10.7202/015515ar>

Hendrix, la légitimité en tant que principe universel d'organisation sociale s'adresse aux normativités plurielles qui se manifestent dans la diversité culturelle, aussi parle-t-elle *des principes* de légitimité. Elle emprunte à différents auteurs et à différentes théories les idées qui, selon ses critères de sélection, présentent un intérêt explicatif spécifique, et soumet au lecteur le résultat de cet amalgame comme le canevas préliminaire d'une éventuelle conceptualisation des normes et sanctions d'illégitimité.

Le dixième et dernier chapitre enfin, intitulé *American Illegitimacy in Cross-Cultural Perspective*, est une étude de cas. Les États-Unis y sont replacés dans une perspective transculturelle où ils apparaissent comme une société devenue moins répressive à l'égard de l'illégitimité depuis quelques décennies. L'auteure lie cette situation, entre autres, aux efforts des femmes pour la prise en compte de leurs intérêts particuliers en tant que femmes et en tant que mères (p. 166). Elle discute notamment de l'évolution du droit familial, de l'illégitimité différenciée des populations noire et blanche, et des nouvelles technologies de la reproduction.

Ouvrage dense qui impressionne par l'ampleur de la tâche que dut requérir sa réalisation, *Illegitimacy and Social Structures. Cross-Cultural Perspectives on Nonmarital Birth* décortique, résume et redonne au lecteur, dans une concision aussi agréable qu'intelligente, une somme étonnante de travaux classiques et contemporains portant sur la question toujours actuelle des naissances hors mariage. Des idées séduisantes sur la conception des liens de parenté, dont la répétition toutefois lassante trahit la circularité de l'argumentation, y sont étayées de manière à susciter l'intérêt pour l'œuvre de Malinowski. Hendrix avoue elle-même les limites des conclusions qu'il est possible de tirer à la suite de son analyse statistique. De fait, la présentation des résultats et leur interprétation apparaissent assez fades au sortir de la démonstration théorique. Somme toute cependant, il s'agit d'un livre important pour ses qualités de synthèse et pour le regard large qui s'en dégage quant au thème des normes en jeu dans la constitution des liens de parenté. Chercheurs et étudiants engagés dans une réflexion sur la paternité et la maternité en feront sans nul doute bon profit.

Jocelyne Côté
Département d'anthropologie
Université Laval
Sainte-Foy
Québec G1K 7P4

Annelles MOORS, *Women, Property and Islam. Palestinian experiences 1920-1990*. Cambridge, Cambridge University Press, 1995, 274 p., réf., index.

Women, Property and Islam est une contribution ethnographique de qualité au domaine du genre et de la propriété en général, et aux études du même ordre qui s'inscrivent dans le contexte du Proche-Orient musulman, en particulier. Dans ce livre, l'auteure a choisi comme étude de cas la sous-région palestinienne de Jabal Nablus. Elle tente de retracer les changements qui se sont produits dans le rapport entre les femmes palestiniennes et l'accès à la propriété, de même que l'usage qu'elles en font. La thèse principale de cet ouvrage est que pour comprendre de façon appropriée la relation entre genre et propriété, on doit chercher au-delà des règles juridiques formelles qui gouvernent la vie des femmes musulmanes. L'auteure soutient qu'une telle compréhension ne doit pas se limiter

aux lois de la *shari'a* (loi canonique islamique), mais doit se trouver dans la façon dont les femmes traitent les différentes formes de propriété et en usent. Pour y parvenir, Moors utilise les concepts de « capital social et de capital culturel » comme composants nécessaires du changement de statut des femmes. Pour l'auteure, ces concepts englobent les études diplômées, qui correspondent aussi à des formes de propriété et doivent être intégrées à la définition de la propriété (dot).

Moors rejette la théorie des femmes victimes et remet en question les thèses des orientalistes qui dépeignent les femmes arabes musulmanes comme des victimes de leur culture et de leur religion. Elle choisit plutôt de traiter ses sujets comme des agentes qui agissent « à partir d'une posture contextualisée ». Cette perspective a indubitablement ouvert un créneau de recherche sur le changement dans la position sociale et familiale des femmes, et favorise l'accès à des détails plus pertinents de leur histoire de vie. D'après l'auteure, les femmes ne sont pas le jouet des lois écrites sur la propriété. Elles négocient plutôt leur accès aux biens et à la propriété en fonction de leur position familiale. Des éléments tels que le statut marital, la présence d'hommes et d'enfants masculins dans la famille, la situation économique de la famille d'origine, la classe sociale des femmes et leurs traditions en matière de résidence (urbaine, rurale, dans les camps de réfugiés, etc.) influent tous sur leur accès aux biens et à la propriété.

Le type de biens ou de propriété qui est au centre de cette étude est le douaire, c'est-à-dire les présents que la femme reçoit de son conjoint au moment du mariage. Moors développe la distinction entre douaire et prix de la mariée et elle essaie de remettre en question l'usage habituel du concept de « douaire » qui dans la *shari'a* concerne les paiements qui sont faits avant le mariage et à sa dissolution. Ainsi elle ne tient pas le concept de propriété comme un objet statique, mais elle fait en sorte de tenir compte de sa signification changeante. Pour l'auteure, les femmes occupant différentes positions s'intéressent à la propriété (et au douaire en particulier) en fonction de la signification qu'elles lui accordent dans le contexte spécifique où elles se trouvent. Une telle contextualisation a permis à l'auteure de considérer l'effet de différents genres de vie sur la position des femmes, comme le travail salarié, l'éducation et les autres formes du capital social et culturel.

La richesse et la précision de cette étude reposent en grande partie sur la méthode de l'histoire de vie utilisée. La technique de l'histoire de vie a permis à l'auteure de pénétrer profondément dans l'existence des femmes de différentes générations. Cette importante méthode, souvent utilisée par des féministes, se révèle particulièrement efficace dans les exposés ethnographiques sur les femmes.

Cela étant dit, cette étude souffre néanmoins des mêmes insuffisances que la plupart des travaux ethnographiques, particulièrement de l'incapacité à généraliser. Les résultats de cette étude sont valables pour une sous-région de la Palestine, celle de Jabal Nablus. Ils ne peuvent être généralisés à la Cisjordanie dont Nablus¹ fait partie — du moins depuis 1967 — et encore moins au reste de la Palestine ou à l'ensemble des Palestiniennes. Dans la mesure où une étude ethnographique essaie de contextualiser et de positionner ses sujets, il y a inévitablement une priorité accordée au local aux dépens du national, au micro aux dépens du macro. L'étude de Moors n'échappe pas à ces difficultés.

Un autre écueil important, et qui se rencontre dans de nombreux travaux ethnographiques, concerne les liens entre l'ethnographe et les personnes « ethnographiées », la chercheuse et les sujets étudiés. En dépit de sa familiarité et de son intimité probable avec les membres de la communauté étudiée, Moors n'a pas su distinguer entre la réalité objective

1. Naplouse, dans les atlas publiés en français (N.d.T.).

et la réalité subjective, entre ce que les femmes lui ont dit de la signification qu'elles accordaient pour leur part à la propriété et ce que dictent les conditions socioéconomiques. Il en résulte un récit largement descriptif de ce que disent les femmes, dans lequel une analyse critique est absente. Cette difficulté se répète à différents endroits dans l'exposé et de façon plus importante dans le compte rendu sur les femmes rurales. Parce qu'elle n'a pas réussi à présenter une analyse adéquate des modes ou des formes de production agraires, Moors a été conduite à définir la propriété dans des termes qui ne sont au fond que subjectifs. Les études qui ont montré des relations bien établies entre la propriété foncière, la classe, le pouvoir politique et les traditions sociales ne sont pas rares dans le contexte palestinien.

Bien qu'il soit important d'entendre et d'écouter la voix des femmes, il est également important de ne pas perdre de vue les configurations socioéconomiques et historiques qui sont, elles aussi, cruciales dans l'élaboration du sens et des formes de quelque objet que ce soit, y compris de la propriété. La confusion entre raisonnement subjectif et raisonnement objectif peut entraîner des difficultés d'ordre conceptuel et méthodologique. Par exemple, Moors affirme que « les femmes riches reçoivent des présents et non des droits »! — affirmation que l'auteure décrit avec profusion de détails. En l'absence d'exemples pour étayer cette assertion, il est difficile d'accepter cette thèse. En fait, d'autres études sur le même sujet révèlent que dans diverses conditions, les femmes de la classe supérieure ont souvent hérité de propriétés, particulièrement lorsque l'héritage prend la forme de propriétés foncières. Plus important encore, la question du droit des femmes ne peut être traitée de cette façon simpliste sur le plan discursif. Si Moors s'était enquis de la raison pour laquelle les femmes riches perdent leurs droits, elle aurait probablement changé de point de vue sur cette question. Dans le cas palestinien, qui n'est pas sans rappeler d'autres cas, les femmes riches abandonnent leurs droits à la propriété afin de ne pas perturber le pouvoir politique et économique de la classe ou de la famille à laquelle elles appartiennent. Elles le font pour préserver le pouvoir économique et politique de leurs parents masculins. Et ce qui est tout aussi important, elles s'y résolvent souvent de force ou sous les pressions sociales ou culturelles, et non par choix.

Pour terminer, j'aimerais rappeler la question classique : pourquoi faisons-nous de la recherche ? Il est vrai que les anthropologues féministes débattent encore du problème de l'utilité du travail ethnographique effectué avec les femmes du Tiers Monde. Bien que la tendance courante s'en tienne à une perception des travaux ethnographiques comme servant à enregistrer la voix des femmes, la question de ce qu'on peut faire avec ces voix ne doit pas être oubliée. Car une réalité subsiste : dans les pays en voie de développement, la quête du changement est une priorité qu'on ne peut passer sous silence. Dès lors, il n'est pas hors de propos de faire remarquer que la recherche qui vise à contribuer au changement dans la situation des femmes ne peut s'en tenir au rapport descriptif de leur histoire. Une telle recherche doit dépasser le niveau descriptif et fournir suffisamment d'outils conceptuels pour permettre une réinterprétation ou une analyse critique de cette histoire.

Compte rendu inédit en anglais traduit par Michelle Mauffette.

Nahla Abdo
Département de sociologie et d'anthropologie
Université de Carleton
1125, Colonel By Drive
Ottawa (Ontario)
Canada K1S 5B6